



Traité Erouvin

Michna 5 - Chapitre 5

אין מוֹדֵדִין אֶלָּא מִן הַמִּמָּחָה. רֵבָה לְמָקוֹם אֶחָד וּמַעֵט לְמָקוֹם
אַחֵר, שׁוֹמְעִים לְמָקוֹם שְׂרֵבָה. רֵבָה לְאֶחָד וּמַעֵט לְאֶחָד, שׁוֹמְעִים
לְמַרְבֵּה. אֶפְלוּ עֶבֶד, אֶפְלוּ שִׁפְחָה, נֶאֱמָנִים לוֹמְרִי: "עַד כָּאן
תְּחוּם שַׁבָּת", שֶׁלֹּא אָמְרוּ חֲכָמִים בַּדִּבֹּר לְהַחֲמִיר, אֶלָּא לְהַקֵּל.

Ne peuvent effectuer de mesures que des personnes expertes en la matière. S'il (le géomètre) a étendu la limite d'un côté de la ville et diminué celle de l'autre côté, on ne tient compte que de la limite la plus étendue. Si l'un [des géomètres] a étendu [la limite du Te'houm] tandis que l'autre l'a limitée, on tient compte de la limite effectuée par celui qui l'a étendue.

Même le témoignage d'un esclave et d'une servante est recevable s'ils disent : « C'est à tel endroit que se trouvait la limite du Té'houm ». En effet, les Sages n'ont pas édicté les règles concernant la délimitation du Té'houm d'une ville dans un esprit de rigueur, mais de tolérance.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions